

Commune de MARLY

Zonage d'assainissement

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux communes de délimiter après enquête publique les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

Il n'existe pas, à ce jour, de zonage d'assainissement établi sur la base du plan local d'urbanisme.

Dès que celui-ci aura été approuvé et soumis à enquête publique, il sera annexé à la présente annexe